



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'aménagement du territoire**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant l'activité d'assureur de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et la fusion par voie d'absorption de La Mutuelle des municipalités du Québec avec celle-ci (Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**Dépôt à l'Assemblée nationale :**  
**n ° 161-20211202**

---

**2021**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 1 <sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2021.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
AUDITION .....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	4

Séance du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant l'activité d'assureur de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et la fusion par voie d'absorption de La Mutuelle des municipalités du Québec avec celle-ci (Ordre de l'Assemblée le 11 novembre 2021)

Membres présents :

- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia)
- M. Bélanger (Orford), député ayant porté le projet de loi
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M. Jacques (Mégantic)
- M<sup>me</sup> Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation
- M. Provençal (Beauce-Nord)
- M<sup>me</sup> Tardif (Lavolette–Saint-Maurice)
- M<sup>me</sup> Thériault (Anjou–Louis-Riel)
- M. Tremblay (Dubuc), président de séance

Intéressée :

Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) :

- M. Jacques Demers, président, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog
- M<sup>e</sup> Sylvain Lepage, directeur général, FQM et de la Mutuelle

---

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 42, M. Tremblay (Dubuc) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission du remplacement.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bélanger (Orford) et M<sup>me</sup> Laforest (Chicoutimi) font des remarques préliminaires.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) font des remarques préliminaires.

À 12 h 47, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

---

À 15 h 10, la Commission reprend ses travaux.

## AUDITION

La Commission entend la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Une discussion s'engage.

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Demers et M<sup>e</sup> Lepage de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : L'article 10 est adopté.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : L'article 15 est adopté.

Article 16 : Après débat, l'article 16 est adopté.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 19 : Après débat, l'article 19 est adopté.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 21 : Après débat, l'article 21 est adopté.

Article 22 : Après débat, l'article 22 est adopté.

Article 23 : Après débat, l'article 23 est adopté.

Article 24 : Après débat, l'article 24 est adopté.

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Intitulés des chapitres : Les intitulés des chapitres sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Tremblay (Dubuc) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

### REMARQUES FINALES

M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil), M<sup>me</sup> Thériault (Anjou–Louis-Riel), M<sup>me</sup> Laforest (Chicoutimi), M. Bélanger (Orford) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) font des remarques finales.

À 17 h 24, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_

Mériem Lahouiou

\_\_\_\_\_

Marc Tanguay

ML/ag

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 2021